

COLLÉGIAL/CSQ

Nous sommes prêts à négocier !

Cet automne, après une année de consultations qui ont mené nos trois fédérations à la rencontre des syndicats et des membres aux quatre coins du Québec, nous avons enfin déposé nos demandes en vue des négociations visant le renouvellement de nos conventions collectives qui viendront à échéance le 31 mars 2015.

Anne Dionne, présidente de la Fédération du personnel de soutien de l'enseignement supérieur (FPSES-CSQ),
Mario Beauchemin, président de la Fédération des enseignantes et enseignants de cégeps (FEC-CSQ),
Carol LaVack, présidente de la Fédération du personnel professionnel des collèges (FPPC-CSQ)



Photo : Caroline Grégoire

Pour le personnel de soutien, nos demandes se concentrent autour d'une diminution de la précarité et d'une meilleure reconnaissance. Par exemple, la Fédération du personnel de soutien de l'enseignement supérieur (FPSES-CSQ) propose des solutions visant à faciliter l'augmentation du nombre d'heures travaillées des personnes salariées à statut précaire et à favoriser l'accès à des postes réguliers. De même, l'on souhaite discuter de l'organisation du travail, notamment de tout ce qui a trait à la sous-traitance.

Du côté de la Fédération du personnel professionnel des collèges (FPPC-CSQ), les demandes sectorielles se retrouvent sous quatre axes : charge et conditions de travail, conciliation travail-famille, scolarité et sécurité d'emploi. Avec la concurrence entre cégeps, de nouveaux modes managériaux se sont implantés qui traduisent un véritable changement de perspectives et de valeurs. Dans ce contexte, l'ensemble des demandes vise l'actualisation des conditions de travail pour la rétention et l'attraction du personnel.

Enfin, soulignons que les soixante syndicats d'enseignantes et d'enseignants de cégeps affiliés à la

Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et à la Confédération des syndicats nationaux (CSN) ont choisi de s'allier en vue des négociations sectorielles. Une nouvelle entité de négociation a ainsi été créée : l'Alliance des syndicats des professeures et des professeurs de cégep (ASPPC). Elle représentera l'ensemble des 21 000 enseignantes et enseignants du réseau collégial. Au cœur de nos revendications figurent la valorisation de la profession enseignante et la mise en place de solutions concrètes concernant la complexification et l'alourdissement de la tâche enseignante.

Un gouvernement en mission

Il semble de plus en plus évident que le gouvernement Couillard, qui est resté nébuleux sur ses véritables intentions en campagne électorale, veut transformer complètement le modèle québécois et ses services publics. Son empressement maladif à vouloir atteindre l'équilibre budgétaire à tout prix cache mal ses véritables intentions. Au-delà d'une gestion « bon père de famille », c'est une attaque idéologique qui rappelle la « réingénierie » que voulait imposer Jean Charest il y a une dizaine d'années. Or, à vouloir imposer l'austérité de façon aveugle,

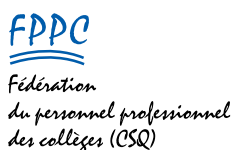
le gouvernement risque fort d'empirer une situation qu'il dit vouloir corriger. La présence d'un libertarien notoire, Martin Coiteux, à la tête du Conseil du trésor n'est pas étrangère à cet entêtement improductif. Pourtant, l'exemple récent de pays européens (Grèce, Portugal), où les politiques d'austérité ont empiré gravement la situation, devrait plutôt nous inciter à nous tenir loin d'une telle avenue.

Défendre le réseau collégial

Bien malin qui peut prédire l'issue des négociations qui s'amorcent entre le Front commun et le gouvernement Couillard. Une chose est sûre, l'ampleur et l'intensité de notre mobilisation seront déterminantes. De même, à mesure que le gouvernement dévoile peu à peu son plan de démantèlement du modèle québécois, les négociations pour le renouvellement de nos conventions collectives apparaissent de plus en plus comme un terrain important de défense non seulement de nos conditions de travail, mais aussi des services publics en général et du réseau collégial en particulier.

Plus que jamais, nous sommes prêts à négocier.

Solidarité !



Pour en savoir plus :
collegial.csq.qc.net

Un rapport qui finit mal ?

Dépôt du rapport Demers sur l'offre de formation collégiale

Le 20 octobre dernier, le ministre Bolduc rendait enfin public le rapport final sur l'offre de formation collégiale. Rédigé par Guy Demers, ce document mettait un terme au chantier de travail lancé sur le sujet par le précédent gouvernement à la suite du Sommet sur l'enseignement supérieur. Si la Fédération des cégeps semble avoir accueilli très favorablement l'ensemble des recommandations, nos organisations syndicales doivent l'appréhender avec beaucoup plus de réserves.



Pierre Avignon
Conseiller FEC-CSQ



Réjean Montpetit
Comité de négociation
FPPC-CSQ

Déposé en janvier 2014, le rapport d'étape (tout aussi volumineux que le rapport final) avait débouché sur des recommandations visant notamment à augmenter les effectifs étudiants dans les programmes techniques en difficulté sans remettre directement en question le cadre de fonctionnement actuel de l'enseignement collégial public. Guy Demers proposait en effet de mettre sur pied un plan de mobilité étudiante vers les régions, d'augmenter les inscriptions des étudiantes et étudiants étrangers ou encore de mieux encadrer le réseau.

Tout en visant le même objectif, les propositions contenues dans le rapport final ciblent plus directement les caractéristiques fondamentales du réseau des cégeps, notamment l'offre d'une formation générale commune tant au préuniversitaire qu'au technique. L'axe principal retenu par monsieur Demers porte sur une valorisation accrue de l'attestation d'études collégiales (AEC) qui, faut-il le rappeler, ne requiert pas les éléments suivants : une formation générale complétée, l'épreuve synthèse de programme et l'épreuve uniforme de français. Pour faciliter l'obtention d'un diplôme, plusieurs solutions sont également mises de l'avant, dont l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC) par cumul d'AEC, le passage direct du diplôme d'études professionnelles (DEP) à une AEC ou encore la création d'un certificat d'études collégiales

techniques (CECT) ne comportant que la formation spécifique.

De nombreuses propositions de modifications au Règlement sur les régimes des études collégiales sont donc mises de l'avant. Outre celles mentionnées ci-dessus, une décentralisation permettant la substitution de une ou deux compétences est également proposée afin d'accélérer la mise à jour des programmes de DEC. C'est toutefois la conclusion du rapport qui a provoqué le plus de réactions et qui a forcée le ministre Bolduc à se prononcer rapidement contre l'abolition de l'épreuve uniforme de français (EUF). Partant notamment du constat selon lequel plus d'un millier de jeunes échouent l'EUF chaque année, Guy Demers propose de recadrer cette épreuve voire de « la retirer des conditions de sanction », mais également de revoir le modèle actuel de la formation générale. Comme le titrait *Le Devoir*, il en ressort un fort sentiment de « dévalorisation » du diplôme d'études collégiales qui a fait dire à plusieurs que ce rapport finissait mal.

Renforcer le réseau des cégeps sans remettre en question la valeur du diplôme

Plusieurs éléments présentés ci-dessus pourraient donc avoir un impact sur les tâches de chacun des corps d'emplois du réseau collégial surtout que les changements ont été annoncés, encore une fois, à coût zéro ce qui est tout à fait irréaliste. Pire, avec

les compressions ainsi que le gel des effectifs, notamment pour le personnel professionnel et de soutien, c'est avec moins de budget et moins de personnel que les éventuels changements pourraient être mis en oeuvre. Une plus grande marge de manœuvre dans l'élaboration locale des programmes d'études conduisant au DEC ne fera, par exemple, qu'accroître la concurrence entre les établissements et à l'intérieur de ceux-ci alors que le rapprochement proposé du régulier et de la formation continue ne devra pas permettre une harmonisation par le bas des conditions de travail des enseignantes et enseignants. Il faudra donc faire preuve de vigilance quant à l'inclusion dans les conventions collectives de clauses ayant pour objectif de changer nos conditions de travail afin de faciliter l'application des recommandations du rapport Demers.

Ces critiques et ces inquiétudes ne doivent toutefois pas éclipser la nécessité de poursuivre nos actions en faveur de programmes en difficulté et des cégeps en région. La baisse des effectifs et les enjeux liés à la réussite dans plusieurs programmes techniques demeurent des défis à relever pour le réseau. Or, certains constats et la mise en œuvre de plusieurs propositions contenues dans le rapport favoriseraient à la fois l'arrivée de nouvelles étudiantes et de nouveaux étudiants et leur réussite. Une réelle promotion nationale des programmes techniques impliquant tous les acteurs concernés, la mise sur pied d'un programme de mobilité, un meilleur encadrement du privé et de nouvelles autorisations des DEC et des AEC doivent par exemple être mis de l'avant. Il faut donc trouver les moyens, financiers et humains, pour favoriser encore davantage l'accès et la réussite des jeunes et des adultes partout au Québec sans diminuer les exigences à atteindre pour l'obtention du diplôme.

Les documents issus du Chantier de travail sur l'offre de formation collégiale sont disponibles en ligne à l'adresse suivante : www.mesrs.gouv.qc.ca/le-sommet/les-chantiers-de-travail/loffre-de-formation-collegiale/.

Quelques recommandations du rapport Demers

- Promotion nationale des programmes techniques
- Modification au Règlement sur le régime des études collégiales (RREC)¹
- Projet pilote de mobilité étudiante vers les régions
- Transparence pour les nouvelles autorisations
- Renforcement de la collaboration entre cégeps
- Développement de la formation à distance
- Recrutement d'étudiants étrangers
- Rapprochement du secteur régulier et de la formation continue

1. Parmi les modifications proposées, mentionnons les suivantes : certificat d'études collégiales techniques, passerelles DEP-AEC, DEC par cumul d'AEC, décentralisation de une ou deux compétences

Pour en savoir plus : collegial.csq.qc.net